



DOSSIER D'INSCRIPTION
Union Sportive du Bassin de Longwy Natation (USBLN)
SAISON 2024-2025



Fiche de renseignements
(à remplir lisiblement et en MAJUSCULES SVP)

Nom (en lettres majuscules SVP) :
Prénom (en lettres majuscules SVP) :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nationalité : Sexe : M ☐ F ☐
Adresse (en lettres majuscules SVP) :
Code Postal : Ville :
N° Téléphone : Portable :
E-mail (en lettres majuscules SVP) :

Autorisation

Madame ou Monsieur AUTORISE ou N'AUTORISE PAS*
l'entraîneur ou toute autre personne responsable à prendre toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires en cas d'accident.
*barrer la mention inutile

Signature :

Engagement

Madame ou Monsieur par la présente signature ACCEPTE le
règlement intérieur et s'engage à le respecter et à le faire respecter par son enfant.

Signature :

Formulaire licence FFN/Certificat Médical/Questionnaire Médical FFN

Le formulaire licence FFN complété et signé doit être joint au dossier d'inscription. Le Certificat médical est obligatoire si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire sport de la Fédération Française de Natation.

Détail des groupes et cotisations annuelles 2024-2025
(le montant comprend l'adhésion et l'assurance à la FFN, et l'adhésion à l'USBLN)

GROUPES	FRÉQUENCE	DESCRIPTION	DEVOIRS	TARIFS
<u>Eveil 1</u>	1 séance de 45 min par semaine	Faire ses premiers pas en milieu aquatique, développer la confiance en soi et l'autonomie aquatique dans le bassin d'apprentissage (âge minimum 6 ans).	J'évolue dans le milieu aquatique tout en respectant les consignes.	☐ 300 €
<u>Initiation 1</u>	2 séances de 45 min par semaine	Dans le grand bassin, j'apprends le savoir nager sécuritaire et les mouvements de base qui, peu importe l'endroit où je me baignerai à l'avenir, me permettront de revenir au bord tout seul. Autonomie ventrale et dorsale.	Je m'engage dans la démarche du savoir Nager Sécuritaire. Je participe aux sessions de certification (ENF1, ENF2, ENF3).	☐ 320 €
<u>Initiation 2</u>	2 séances de 45 min par semaine	Dans le grand bassin, j'apprends le savoir nager sécuritaire et les mouvements de base qui, peu importe l'endroit où je me baignerai à l'avenir, me permettront de revenir au bord tout seul. Autonomie ventrale et dorsale.	Je m'engage dans la démarche du savoir Nager Sécuritaire. Je participe aux sessions de certification (ENF1, ENF2, ENF3).	☐ 320 €
<u>Découverte</u>	2 séances d'1 heure par semaine	Par des exercices ludiques, j'apprends les techniques de 3 nages (dos, crawl et brasse).	Je participe aux sessions de certification (ENF1, ENF2, ENF3) et éventuellement au Challenge Avenir.	☐ 320 €

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Union Sportive du Bassin de Longwy Natation (USBLN)
SAISON 2024-2025

Art.1 :

En inscrivant leur enfant, les parents s'engagent à payer la cotisation fixée par le Comité.
L'inscription en cours d'année sportive ne donne pas lieu à une réduction de cotisation ;

Art.2 :

Le retrait des dossiers se fait soit via internet www.usbl-natation.fr soit via l'envoi d'un mail à l'adresse contact@usbl-natation.fr;

Art.3 :

Pour des raisons d'assurance, et en cas de non-retour du dossier d'inscription COMPLET au plus tard le 1er week-end d'octobre de l'année en cours, le nageur ne pourra plus participer aux activités du club (compétitions, entraînements, ...) et ce, tant que le dossier ne sera pas rendu dans sa totalité;

Art.4 :

Les retours des dossiers se font principalement lors des permanences définies à cet effet, néanmoins dans certains cas particuliers, les entraîneurs seront habilités à réceptionner les dossiers d'inscription. Ce point est laissé à leur appréciation;

Art.5 :

Une fois l'inscription confirmée, la cotisation ne peut plus être remboursé.

Pour rappel, la distinction adhérent/client fonde juridiquement l'absence d'obligation de rembourser une cotisation associative. En effet, l'adhésion à une association doit être distinguée d'une prestation commerciale. Adhérer à un club associatif, c'est marquer son appartenance et apporter sa contribution à une association dont on partage la philosophie ; ce n'est pas acheter des prestations. En d'autres termes, une association a un fonctionnement particulier qui est différent de celui d'une société commerciale. Les adhérents ne sont pas des clients, des consommateurs mais des acteurs.

Art.6 :

La licence est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante;

Art.7 :

Toute modification des renseignements fournis lors de l'inscription doit être signalée soit au Secrétariat (contact@usbl-natation.fr) soit au Président du club (president@usbl-natation.fr) :

- changement d'adresse,
- numéro de téléphone,
- e-mail,
- longue maladie... ;

Art.8 :

Les parents doivent accompagner leurs enfants mineurs jusqu'à la piscine 15 minutes avant le début des entraînements et s'assurer de la présence de l'entraîneur. Ils doivent récupérer leurs enfants à la sortie de la piscine 15 min après la fin de l'entraînement. La connaissance des horaires des entraînements de son groupe est indispensable et il convient de les respecter rigoureusement.

Il est indispensable de s'assurer via la page Facebook et le site internet www.usbl-natation.fr des éventuels changements.

Art.9 :

Les parents doivent prendre connaissance régulièrement des informations sur la page Facebook et sur le site Internet du club www.usbl-natation.fr;

Art.10 :

Le club décline toute responsabilité pour les vols et dégradations commis dans les vestiaires (ne pas laisser d'objets de valeur...).

De plus l'USBL Natation ne pourra être tenu responsable et déclinera toute responsabilité dans les incidents hors des horaires normaux de présences des nageurs (se référer au planning selon le groupe);

Art.11 :

Les longues absences doivent être justifiées auprès de l'entraîneur;

Art.12 :

Les nageurs s'engagent à respecter l'autorité de l'entraîneur. La relation « entraîneur- entraîné » est la base de notre sport.

Le respect et la politesse sont de mise dans toutes les situations et ce avec toutes les personnes que les nageurs sont amenés à croiser.

Les nageurs font l'image du club. Aucun écart de comportement ne sera toléré.

Art.13 :

Un mauvais comportement du nageur peut entraîner l'exclusion momentanée de l'entraînement et/ou de la compétition;

Art.14 :

En cas de récidive, le cas du nageur sera examiné par le comité de discipline convoqué par le Président.

Des sanctions pourront être décidées et appliquées:

- avertissement,
- suspension,
- radiation...

Art.15 :

Les entraîneurs se gardent le droit de déplacer un nageur dans un groupe de niveau mieux adapté à ses capacités;

Art.16 :

L'entraîneur décide seul des engagements en compétition; Il ne sera en aucun cas tenu compte des demandes / recommandations des parents ou de tierces personnes;

Art.17 :

Les décisions prises par les entraîneurs et/ou le comité sont à respecter par tous. Pour toutes précisions et/ ou plus amples discussions, il est obligatoire de s'adresser au Président du club. Le rôle principal des entraîneurs est de gérer les entraînements.

Art.18 :

Tout forfait doit être signalé le plus rapidement possible aux entraîneurs soit lors d'un entraînement, soit par e-mail à contact@usbl-natation.fr ou même par téléphone. En cas de non-respect répété de cette recommandation, le comité se réserve le droit de demander, aux familles concernées, le remboursement des sommes engagées;

Art.19 :

Par ce présent règlement j'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur différents supports de communication du club (Presse locale, Site internet du Club, page Facebook...) et ce, à des fins purement sportives.

Art.20 :

Les nageurs sélectionnés aux différentes compétitions seront avertis par l'entraîneur. Une information par email sera également envoyée aux parents dont les enfants sont concernés.

Art.21 :

Le lieu de rendez-vous pour les compétitions sera défini par l'entraîneur.

Pour toutes les compétitions dites « simples » (journée jeunes CD54, Meeting) le déplacement se fera au maximum en co-voiturage et/ou en minibus.

Art.22 :

Lors des compétitions, s'il y a prise de repas, une participation par nageur sera demandée aux parents (généralement de l'ordre de 12 à 15€).

Cette participation sera réglée directement auprès d'un membre du comité de l'USB Longwy natation et ce obligatoirement avant la date de la compétition;

Art.23 :

Durant la compétition, les nageurs devront toujours se tenir auprès de l'entraîneur et rester groupés. Tout départ anticipé de la compétition devra être impérativement signalé à l'entraîneur par les parents;

Art.24 :

La tenue du club est **OBLIGATOIRE** lors des compétitions (t-shirt, short, bonnet de bain...). L'achat de l'équipement se fait auprès des membres du comité ;

Art.25 :

Les nageurs de la section sportive sont priés de se référer au règlement intérieur de la section sportive.

Celui-ci sera fourni par le directeur technique en début de saison pour signature.

Mise à jour du 16 juillet 2024,
Le Président de l'USBL Natation
Dany Deglin

USBL Natation
19 rue Legendre
54400 LONGWY

Type : ☐ Nouvelle licence ☐ Renouvellement ☐ Transfert - Nom du club :
J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) :

INFORMATIONS PERSONNELLES DU LICENCIÉ

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe (H/F) : Date de naissance : | | | | | | | |

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail personnel : @ Tél (01) :
(obligatoire) Tél (02) :

Je suis athlète handisport ☐

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licences » de la **Fédération Française de Natation**, 104 rue Martre, CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX
Je souhaite recevoir les e-mailings d'information de la FFN, Ligue, Comité et les E-mailings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires ☐ OUI ☐ NON

TYPE DE LICENCE

Le titulaire d'une licence « compétition » ou « natation pour tous » susceptible d'exercer régulièrement ou à titre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou de bénévole susceptible d'intervenir auprès de mineurs) doit cocher la case relative au formulaire d'honorabilité dans l'encart « Encadrement » ci-dessous

NATATION POUR TOUS	COMPETITION	ENCADREMENT																																
Natation ☐ Natation artistique ☐ Plongeon ☐ Water-Polo ☐ Eau-Libre ☐ Nagez Forme Santé ☐ Nagez Forme Bien-être ☐	Natation (1) ☐ Natation Artistique (1) ☐ Plongeon (1) ☐ Water-Polo ☐ Eau libre (1) ☐ Eau libre promotionnelle(2) ☐ (1) Comportant la catégorie des maîtres (2) Ne pouvant pas participer aux championnats de France	Contrôle d'honorabilité obligatoire J'exerce des fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives susceptibles d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 4 ☐ <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Entraîneur</th> <th>Officiel</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Natation</td> <td>☐</td> <td>☐</td> <td>Président ☐</td> </tr> <tr> <td>Natation artistique</td> <td>☐</td> <td>☐</td> <td>Secrétaire Général ☐</td> </tr> <tr> <td>Plongeon</td> <td>☐</td> <td>☐</td> <td>Trésorier ☐</td> </tr> <tr> <td>Water-Polo</td> <td>☐</td> <td>☐</td> <td>Autre Dirigeant ☐</td> </tr> <tr> <td>Eau-Libre</td> <td>☐</td> <td>☐</td> <td>Bénévole ☐</td> </tr> <tr> <td>Nagez Forme Santé</td> <td>☐</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nagez Forme Bien-être</td> <td>☐</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Entraîneur	Officiel		Natation	☐	☐	Président ☐	Natation artistique	☐	☐	Secrétaire Général ☐	Plongeon	☐	☐	Trésorier ☐	Water-Polo	☐	☐	Autre Dirigeant ☐	Eau-Libre	☐	☐	Bénévole ☐	Nagez Forme Santé	☐			Nagez Forme Bien-être	☐		
	Entraîneur	Officiel																																
Natation	☐	☐	Président ☐																															
Natation artistique	☐	☐	Secrétaire Général ☐																															
Plongeon	☐	☐	Trésorier ☐																															
Water-Polo	☐	☐	Autre Dirigeant ☐																															
Eau-Libre	☐	☐	Bénévole ☐																															
Nagez Forme Santé	☐																																	
Nagez Forme Bien-être	☐																																	

☐ Le soussigné atteste sur l'honneur, avoir répondu NON à toutes les questions du **QS - FFN Majeurs** dont le contenu est précisé en page 5
Lorsqu'une réponse au QS - Majeurs est un **OUI**, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de six mois est exigé.

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

- ☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » comprise dans la licence FFN.
- ☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : 0,15 € ttc). Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN)

Garantie complémentaire

- ☐ **OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
- ☐ **NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à

Le

CLUB

LICENCE



Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la Fédération française de natation - FFN période 2024/2025

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de société 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels¹

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti ;
- les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+¹

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

1 - Le contenu des garanties figure au verso du présent document

2 - Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document)

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9

Fédération française

de natation
104 rue Martre
92110 Clichy

Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **15,28 € pour la période 2024/2025**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de société 4730780 H.

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation.....	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
• Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux.....	1 400 €	3 000 €
– dont frais de lunetterie.....	80 €	300 €
– dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité.....	16 €/jour dans la limite de 310 €	2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.....	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
• Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : – jusqu'à 9 %.....	6 100 € x taux	30 000 € x taux
– de 10 à 19 %.....	7 700 € x taux	60 000 € x taux
– de 20 à 34 %.....	13 000 € x taux	90 000 € x taux
– de 35 à 49 %.....	16 000 € x taux	120 000 € x taux
– de 50 à 100 % : – sans tierce personne :.....	23 000 € x taux	150 000 € x taux
– avec tierce personne :.....	46 000 € x taux	300 000 € x taux
• Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : – capital de base.....	3 100 €	30 000 €
– augmenté de : – pour le conjoint survivant.....	3 900 €	30 000 €
– par enfant à charge.....	3 100 €	15 000 €
• Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines.....	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 0,15 € TTC. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées.

4730780 H **Bordereau à adresser à MAIF - Associations Collectivités Entreprises - Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort**

Je soussigné(e) (nom, prénom)

Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+. Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. Je joins un chèque de **15,28 €** pour la saison 2024/2025, libellé à l'ordre de MAIF avec inscrit au dos le numéro de sociétaire 4730780 H. J'ai bien noté que la garantie I. A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription (date de réception du bordereau par FFN) jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport et/ou aux fonctions d'arbitre au sens de l'article L.223-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

Dans l'hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu'à la fédération et au club au sein duquel j'exerce comme éducateur ou exploitant ou arbitre. Je serai alors dans l'obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L. 212-10 et L. 322-4 du code du sport.

J'ai compris l'objet de ce contrôle ☐

Licencié

Nom de naissance : Prénom de naissance :

Nom d'usage : Prénom d'usage :

☐ Vous êtes né(e) en France

Département de naissance : [][][][]

Commune de naissance : |

Arrondissement
(si besoin)

☐ Vous êtes né(e) à l'étranger

Pays de naissance : Commune de naissance :

Nom de la mère * : Prénom de la mère * :

Nom du père * : Prénom du père * :

* données facultatives, elles vous seront potentiellement demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est pas identique à celle qui figure au Répertoire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un croisement avec le FIJAIS.

SIGNATURE

Fait à

Le

LICENCIE

(le représentant légal pour les majeurs protégés)

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</i>		

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnatation.fr

Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Toutes les licences - Compétition - Natation pour tous - Encadrement - Eau libre promotionnelle	Si réponse « NON » à toutes les questions du QS Sports – Majeurs  Si une réponse « OUI » à une question du QS Sports - Majeurs 	NON OUI
Compétitions en eau Froide / glacé	Fournir un certificat médical de moins de 6 mois + ECG	

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

Je soussigné(e) : [Nom - Prénom]

Nom du Club :

Demeurant :

..... [Adresse complète]

Atteste sur l'honneur :

- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville] le [date]

Signature du licencié

(ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1,2 et 3, voire page 4 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

 Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes licences s'y trouvant avant le 25 août vous sera facturées.

Licences		Tarifs (€)		
		Part FFN	Part régionale	TOTAL
Compétition	11 ans et moins	25	14	39
	12 ans et plus	37	18	55
Compétition « Estivale »	11 ans et moins	19	12	31
	12 ans et plus	21	14	35
Natation Pour Tous	(16 ans et plus)	10,8	4,2	15
	(15 ans et -)	17,5	9,5	27
Encadrement		10,8	4,2	15
Eau Libre Promotionnelle		11	4 (club)	15
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique (a)		12,8	2,2	15
e-Licence		10	2 (club)	12
Surlicence « Natation Pour Tous » (b)		2	1	3
Titre de Participation – Découverte		1,5	0,5	2

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"

(b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple : FSASPTT)